



RAPPORT SUR LES OBLIGATIONS DURABLES

2023

**Banque Scotia**<sup>MD</sup>

# Table des matières

Introduction	3
Sommaire des émissions et Sommaire du cadre de référence des obligations durables	4
Catégories admissibles et alignement sur les ODD de l'ONU	5
Affectation du produit des émissions et impact	6
Impact du produit	7
Exemples de projets	8
Observations sur la méthodologie d'évaluation des impacts	9
Assurance	10
Avis de non-responsabilité	11

## À PROPOS DE LA BANQUE SCOTIA

La Banque Scotia compte parmi les chefs de file du secteur bancaire dans les Amériques. Dans l'esprit de sa mission d'entreprise, « pour l'avenir de tous », elle contribue à la réussite de ses clients, de leur famille et de leur collectivité en offrant des conseils et une vaste gamme de produits et de services, dont des services bancaires aux particuliers, aux entreprises et aux sociétés, des services bancaires privés, d'investissement et de gestion de patrimoine ainsi que des services liés aux marchés des capitaux. Au 30 avril 2023, l'effectif de la Banque Scotia comptait plus de 90 000 employés et les actifs s'élevaient à environ 1 300 milliards de dollars. Les actions de la Banque Scotia sont cotées en bourse à Toronto (TSX : BNS) et à New York (NYSE : BNS). Pour en savoir plus, veuillez consulter [banquescotia.com](https://www.banquescotia.com) et suivre le fil [@Scotiabank](https://twitter.com/Scotiabank) sur Twitter.

Le siège social de la Banque Scotia est établi à Toronto, au Canada. Les termes « nous », « notre », « nos » et « la Banque » désignent la Banque de Nouvelle-Écosse, faisant affaire sous le nom de Banque Scotia.




# Introduction





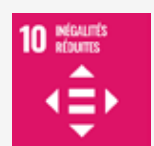



Dans l'esprit de sa mission d'entreprise, Pour l'avenir de tous<sup>MC</sup>, la Banque Scotia (la « Banque ») joue un rôle dans la transition vers une économie sobre en carbone pour les générations actuelles et futures. Conformément aux objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies, nous nous efforçons de mobiliser nos capitaux et nos services financiers pour répondre aux défis mondiaux et accélérer les progrès sociaux et environnementaux.

La stratégie de la Banque Scotia sur les enjeux ESG repose sur quatre piliers : action environnementale, résilience économique, société inclusive, et leadership et gouvernance. Nous voulons maximiser notre impact positif sur le monde en investissant dans des initiatives qui cadrent avec ces piliers. Les obligations durables s'inscrivent dans cette approche, car elles permettent d'utiliser les marchés des capitaux d'emprunt pour offrir des solutions qui favorisent le bien-être de la planète et de nos clients, conformément aux principes mondialement reconnus des obligations vertes et des obligations sociales<sup>1</sup>. Le Rapport sur les obligations durables 2023 présente aux investisseurs un survol de l'utilisation du produit des émissions et de l'impact estimé de tous les instruments de financement durable de la Banque Scotia au 31 mars 2023. Obtenez plus de renseignements à [Obligations durables | Banque Scotia Canada](#).

Au-delà de nos émissions d'obligations durables, nous avons mobilisé 96 milliards \$ CA (au 31 octobre 2022) en prêts, en financement et services-conseils, en dépenses opérationnelles et en investissements liés au climat pour atteindre notre objectif de 350 milliards \$ CA d'ici 2030. Nous nous engageons à atteindre la carboneutralité dans nos opérations et nos émissions financées d'ici 2050, et nous continuons d'investir dans nos activités et dans les collectivités où nous sommes présents afin de favoriser une transition dans cette direction. De plus, des initiatives comme notre initiative Femmes de la Banque Scotia<sup>MD</sup> offrent aux femmes et aux personnes non binaires davantage d'occasions économiques et professionnelles. Obtenez plus de renseignements à [Responsabilité et impact | Banque Scotia Canada](#)

KPMG, notre auditeur indépendant, a fourni une assurance limitée à l'égard de l'information marquée du symbole  dans le rapport. Voir le Rapport d'assurance limitée de KPMG à la page 10.

# Sommaire des émissions (au 31 mars 2023)

Émissions	Code ISIN	Date d'émission	Date d'échéance	Affectation du produit
<b>Obligations durables</b> 1 milliard \$ US	US0641596E11	3 août 2021	31 juillet 2024	     
<b>Billets structurés</b> 92 millions \$ US	US06417X5234 US06417X5150 US06417X4161 US06417X2348	Décembre 2021 – Mars 2022	27 déc. 2024 30 déc. 2024 26 janv. 2024 14 mars 2024	 

2019

Après avoir produit son cadre de référence des obligations vertes, la Banque Scotia a procédé à l'émission initiale de 500 milliards \$ US d'obligations vertes de 3,5 ans, qui sont arrivées à échéance en janvier 2023.

2020

La Banque Scotia a publié son rapport sur sa première émission d'obligations vertes.

2021

La Banque Scotia est passée d'un cadre de référence des obligations vertes à un plus vaste **cadre de référence des obligations durables**, (en anglais), en plus d'effectuer une première émission d'obligations durables de 1 milliard de dollars US, la plus importante du genre réalisée par une entité financière ou une entreprise canadienne cette année-là.

2022

La Banque Scotia a émis pour 92 millions \$ US de billets structurés destinés aux bâtiments écologiques et à l'énergie renouvelable.

2023

Le montant total des titres durables en circulation de la Banque s'élève à 1,1 milliard \$ US.

<sup>1</sup> Principes des obligations vertes de l'ICMA pour 2021 et Lignes directrices des obligations durables de l'ICMA pour 2021.

# Sommaire du cadre de référence des obligations durables

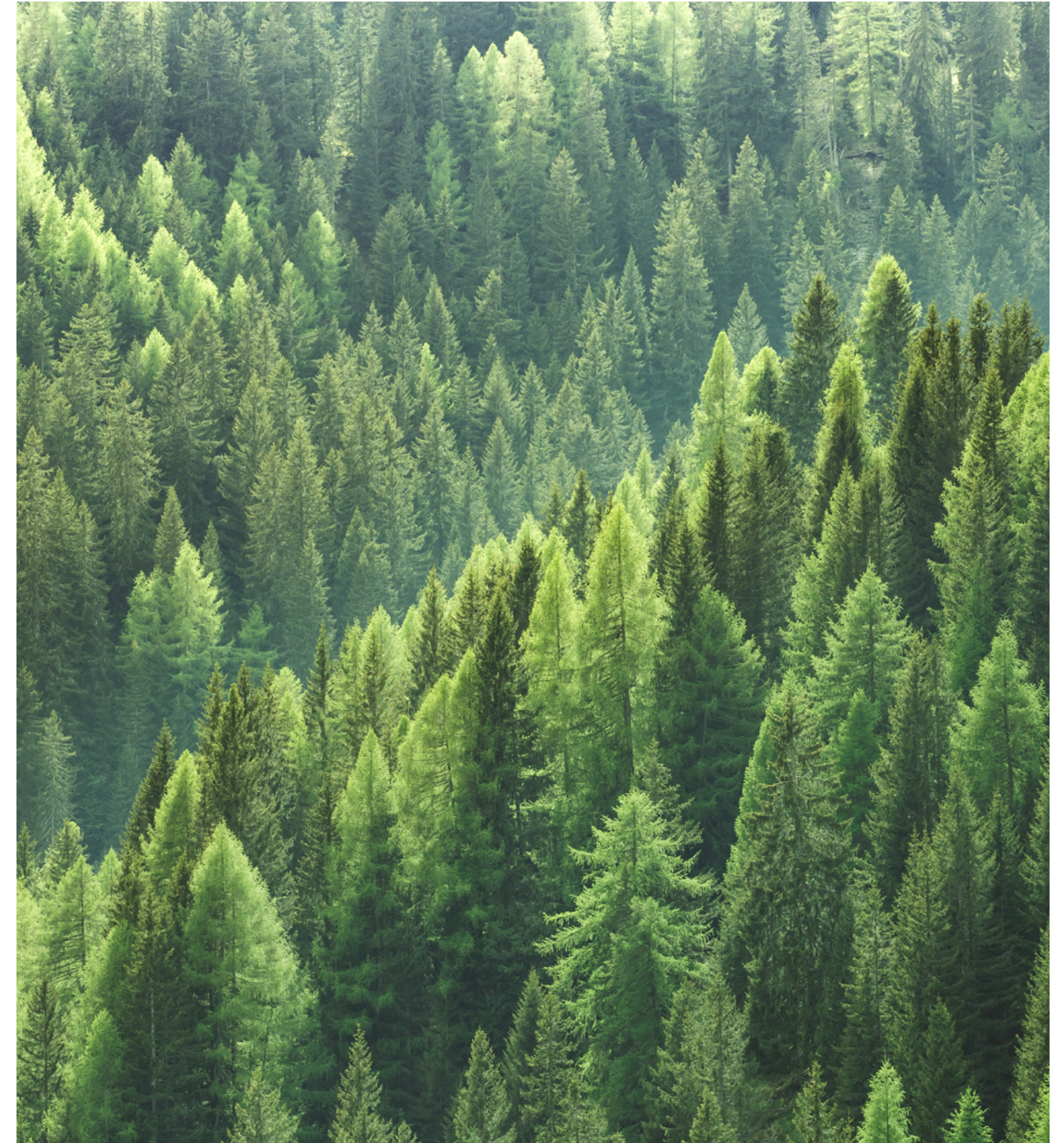
Le cadre de référence des obligations durables permet à la Banque Scotia d'utiliser les marchés des capitaux d'emprunt pour offrir des solutions conformes aux principes mondialement reconnus des obligations vertes et des obligations sociales. Le cadre de référence des obligations durables est conforme aux principes des obligations vertes, aux principes des obligations sociales et aux lignes directrices des obligations durables de l'International Capital Market Association (ICMA) pour 2021. Le cadre comprend quatre éléments essentiels :

1. Emploi du produit des émissions
2. Processus d'évaluation et de sélection des projets
3. Gestion du produit
4. Rapports

Les émissions d'obligations durables de la Banque Scotia (collectivement, les « obligations durables ») adhèrent aux lignes directrices et/ou à l'un des principes suivants :

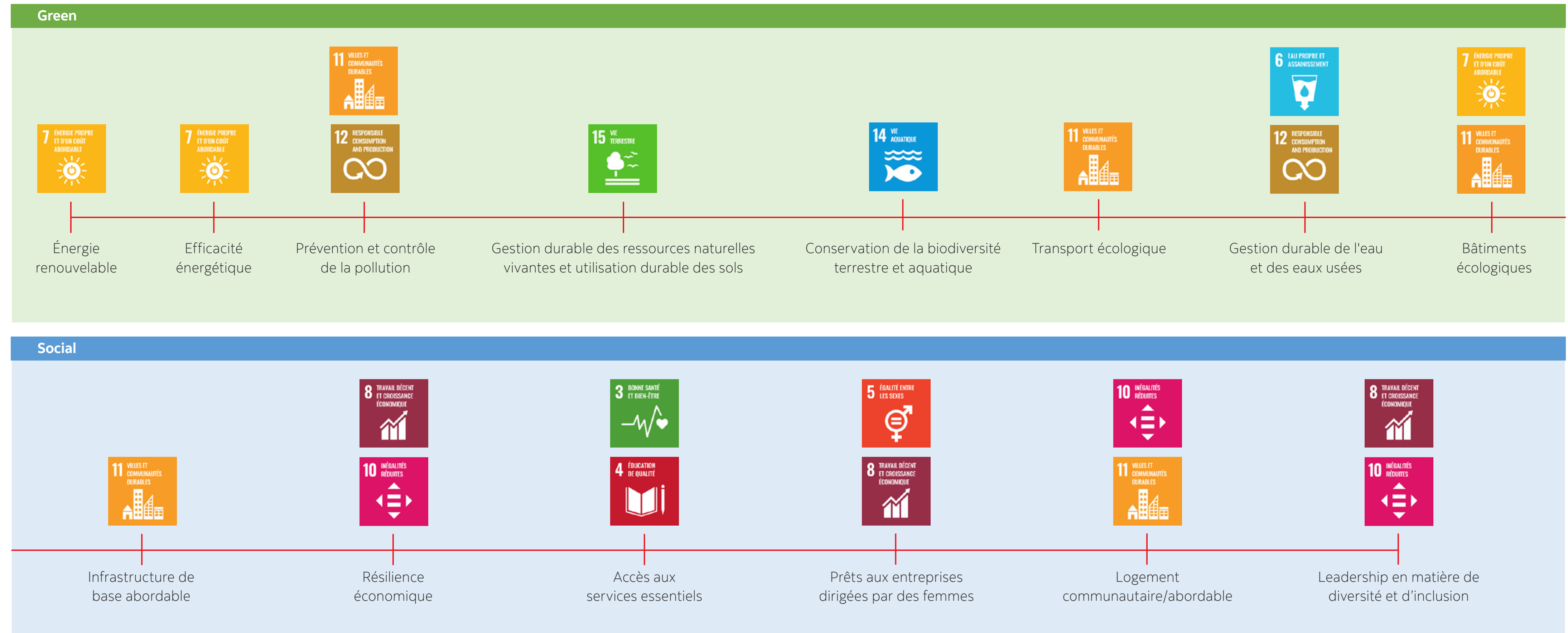


Sustainalytics est une firme indépendante de recherche, d'analyse et de services dans le domaine de la durabilité à l'intention des investisseurs et d'autres institutions financières dans le monde. La firme a produit une évaluation et un **deuxième avis** sur le cadre de référence des obligations durables de la Banque Scotia et son alignement sur les principes et lignes directrices de l'International Capital Markets Association sur les obligations vertes et sociales.



# Catégories admissibles et alignement sur les ODD de l'ONU

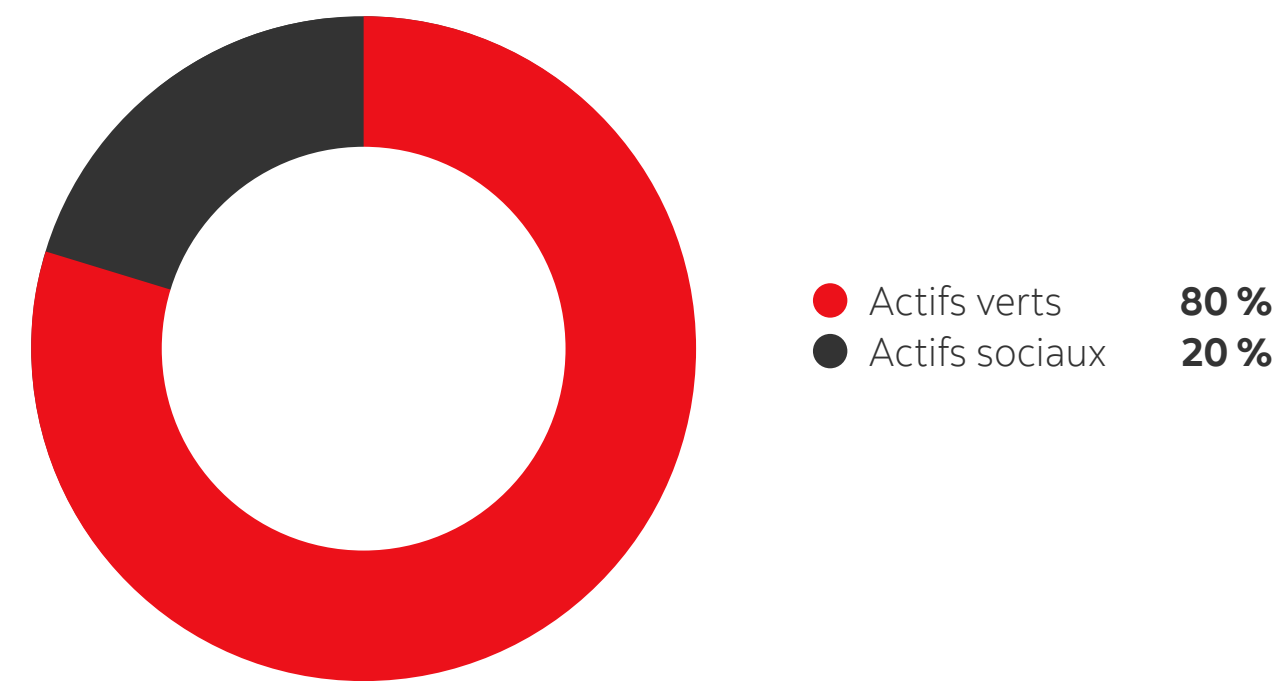
Les critères d'admissibilité du cadre de référence des obligations durables de la Banque Scotia sont décrits en détail, par catégorie, aux pages 6 à 12 du [cadre de référence des obligations durables](#). Les ODD suivants sont admissibles dans le cadre de la Banque :



# Affectation du produit des émissions et impact

Le produit net des obligations durables a été affecté au refinancement d'actifs, d'entreprises et de projets verts et sociaux admissibles selon les critères du **cadre de référence des obligations durables**.<sup>2</sup> Toutes les obligations restent entièrement affectées au 31 mars 2023.<sup>3</sup>

## AFFECTATION TOTALE DU PRODUIT



L'affectation aux actifs admissibles est également présentée par catégorie, y compris la manière dont chaque catégorie s'aligne sur les ODD et l'impact estimé

## AFFECTATION TOTALE DU PRODUIT

- 406 116 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub>e évitées (par an)
- 8 671 eMWh d'énergie économisés par année
  - L'équivalent de l'alimentation en électricité de 345 foyers canadiens<sup>4</sup>
- 565 453 MWh d'énergie renouvelable produite
  - L'équivalent de l'alimentation en électricité de 25 025 foyers américains<sup>5</sup>

<sup>2</sup> Pour qu'une entreprise soit admissible au financement provenant des obligations durables de la Banque Scotia, au moins 90 % des revenus de l'investissement doivent provenir d'activités réalisées dans les catégories admissibles énoncées dans le cadre.

<sup>3</sup> Conformément au cadre de référence des obligations durables de la Banque Scotia, d'ici l'affectation ou la réaffectation du produit net par la Banque, selon le cas, la Banque Scotia investira le reste de celui-ci, à sa discrétion, sous forme de liquidités et/ou de quasi-liquidités et/ou d'autres instruments négociables liquides, conformément aux activités de gestion des liquidités de la Banque. Les pourcentages d'affectation reflètent les pourcentages au 31 mars 2023.

<sup>4</sup> Les valeurs de réduction des émissions et d'économies d'énergie peuvent ne pas être comparables aux valeurs publiées précédemment en raison des modifications potentielles apportées à la méthode de calcul de l'impact. Consommation annuelle d'énergie des ménages calculée sur la base d'une moyenne annuelle de 25,1 MWh par ménage canadien (données de 2019).

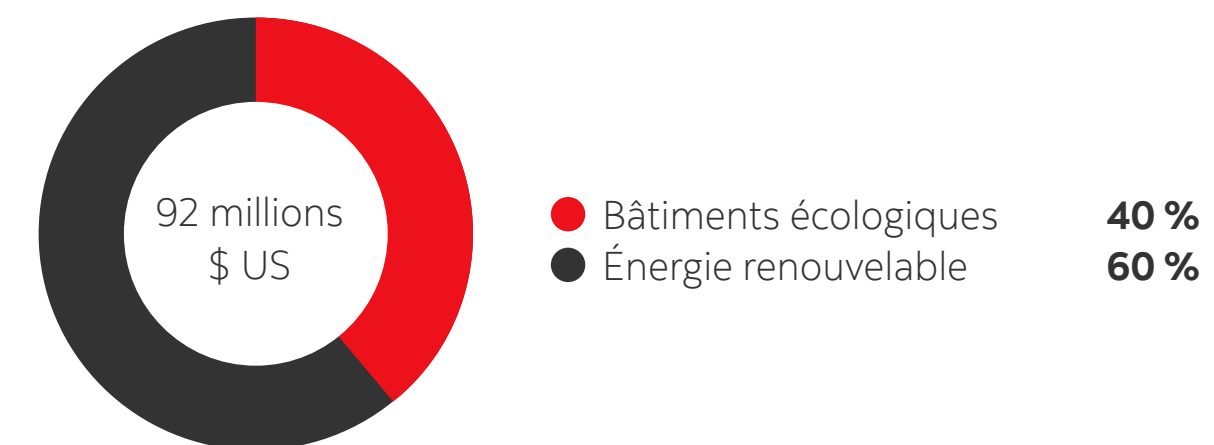
<sup>5</sup> Consommation annuelle d'énergie des ménages américains calculée sur la base d'une moyenne annuelle de 22,6 MWh selon l'Energy Information Administration (données de 2015).

## AFFECTATION DU PRODUIT PAR CATÉGORIE POUR CHAQUE OBLIGATION

### OBLIGATIONS DURABLES



### BILLETS STRUCTURÉS



# Impact du produit

Voir la page 9 pour connaître la méthodologie d'évaluation des impacts.

Environnemental						Social		
		Bâtiments écologiques		Énergie renouvelable		Résilience économique	Accès aux services essentiels	Entreprises dirigées par des femmes
	GES évitées par année (tonnes de CO <sub>2</sub> e)	Parc immobilier vert <sup>6</sup> (pi <sup>2</sup> )	Énergie économisée annuellement (eMWh)	Production annuelle d'énergie renouvelable (MWh)	Capacité renouvelable construite ou réhabilitée (MW)	Soutien à l'emploi et aux communautés autochtones	Patients servis	Prêts accordés
<b>Obligations durables</b>	345 892	3 196 050	8 162	455 335	783	1 113 emplois; 22 régions rurales et communautés autochtones éloignées	211 133 visites de patients; 16 208 chirurgies, procédures et interventions non chirurgicales	14 prêts; 76 M\$ déployés
<b>Billets structurés</b>	60 224	139 918	509	110 118	360			
<b>IMPACT TOTAL<sup>7</sup></b>	<b>406 116 tonnes de CO<sub>2</sub>e</b>	<b>3 335 968 pi<sup>2</sup></b>	<b>8 671 eMWh d'énergie économisés</b>	<b>565 453 MWh d'énergie renouvelable produite</b>	<b>1 143 MW de capacité en énergie électrique renouvelable</b>	<b>1 113 emplois; 22 communautés autochtones</b>	<b>211 133 visites de patients; 16 208 interventions</b>	<b>14 prêts; 76 M\$ déployés</b>

<sup>6</sup> Bâtiments durables pouvant être certifiés LEED<sup>MD</sup> Or ou Platine lorsque leur construction sera achevée et qu'ils seront opérationnels.

<sup>7</sup> Il se peut que les totaux ne concordent pas parce que les chiffres sont arrondis.

# Exemples de projets

Le produit des obligations de la Banque Scotia est affecté<sup>8</sup> à un portefeuille de projets et d'entreprises appartenant aux catégories admissibles décrites à la page 5. Voici des exemples d'actifs admissibles :

## AXIUM



La Banque Scotia a agi à titre de coarrangeur principal et de coresponsable des registres pour refinancer un portefeuille d'installations de production d'énergie éolienne partiellement détenu par un fonds géré par Axiom Infrastructure inc. (« Axiom »). Le portefeuille est composé de 14 installations réparties dans sept États des États-Unis, avec une capacité d'environ 800 mégawatts (nets).

Axiom est une société de placement indépendante qui investit dans les infrastructures essentielles, dont la production et le transport d'électricité et les services publics. Au cours de la dernière décennie, elle a acquis une participation dans plus de 17 gigawatts d'actifs de production d'énergie en construction et en exploitation.

## HCMWORKS



Dans le cadre de l'initiative Femmes de la Banque Scotia<sup>MD</sup>, la Banque a agi à titre de prêteur principal auprès de HCM Works Inc., un fournisseur de services professionnels qui se spécialise notamment dans l'optimisation des coûts de la main-d'œuvre externe et des dépenses indirectes. HCMWorks est piloté par la directrice générale et actionnaire majoritaire Allison McCrea et par la présidente Lisa (Howarth) Bunn.

HCMWorks est une entreprise détenue et exploitée par des femmes depuis 15 ans et elle se consacre activement à aider ses clients à atteindre leurs objectifs en matière de diversité, d'équité et d'inclusion. HCMWorks développe son réseau avec des organisations diverses en recherchant activement des équipes qui répondent aux critères de certification en matière de diversité et en établissant des partenariats avec elles, ainsi qu'en établissant des pratiques exemplaires et des solutions axées sur la diversité.

La croissance soutenue de HCMWorks témoigne des résultats qu'elle obtient pour ses clients, soit une réduction substantielle des coûts de main-d'œuvre externe, une amélioration de la conformité, de la visibilité et de la qualité dans la gestion de la main-d'œuvre, les programmes de services et les réseaux d'approvisionnement en talents.

## BROOKFIELD RENEWABLE



La Banque Scotia a agi à titre de coarrangeur principal et de coresponsable des registres pour financer l'acquisition d'un portefeuille d'installations de production et distribution d'énergie solaire appartenant à Luminace, la plateforme de solutions de distribution d'énergie nord-américaine de Brookfield Renewable. Le portefeuille est composé de 376 installations de production et distribution d'énergie solaire en exploitation aux États-Unis, d'une capacité totale d'environ 254 mégawatts. Brookfield Renewable, l'un des plus importants propriétaires, exploitants et développeurs d'énergie renouvelable, elle propose des solutions innovantes en matière d'énergie et de décarbonisation. Sa plateforme d'actifs d'énergie renouvelable, totalisant 21 gigawatts, permet à ses clients des secteurs de l'éducation, du commerce, de l'industrie, des services publics et des municipalités d'accéder à de l'énergie propre et d'éviter 29 tonnes métriques d'émissions de gaz à effet de serre, ce qui équivaut à retirer de la circulation environ 6 millions de voitures.

<sup>8</sup> Les répartitions au 31 mars 2023 ne reflètent pas l'évolution subséquente du solde des prêts.



# Observations sur la méthodologie d'évaluation des impacts

Environnemental		Social
Bâtiments écologiques	Énergie renouvelable	Prêts associés aux catégories entreprises dirigées par des femmes, Résilience économique et Accès aux services essentiels

- Les émissions de GES évitées sont indiquées en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (tonnes de CO<sub>2</sub>e). Les émissions annuelles de GES évitées ont été estimées en appliquant des facteurs d'intensité carbonique propres à chaque région aux économies d'énergie estimées. Le terme « CO<sub>2</sub>e » ou « équivalent en dioxyde de carbone » est employé pour décrire les gaz à effet de serre au moyen d'une unité commune. Pour toute quantité et tout type de gaz à effet de serre, CO<sub>2</sub>e signifie la quantité de CO<sub>2</sub> qui aurait un impact équivalent sur le réchauffement de la planète. Les facteurs d'émission sont tirés du Rapport d'inventaire national (1990-2020) d'Environnement et Changement climatique Canada publié en 2022 pour les actifs canadiens, et des données de l'« Emission Factor Hub » de l'EPA (avril 2022) pour les actifs aux États-Unis. Les valeurs d'intensité carbonique des émissions des régions eGRID<sup>9</sup> ont été utilisées pour les bâtiments écologiques aux États-Unis, alors que des valeurs au niveau de l'État ont été utilisées pour les actifs d'énergie renouvelable.
- L'énergie économisée est indiquée en équivalents mégawattheures (eMWh) et représente l'énergie provenant à la fois du gaz naturel et de l'électricité. Dans la présentation des économies d'énergie totales, le terme « équivalent » est employé pour décrire différentes sources d'énergie au moyen d'une seule unité, à savoir l'électricité et le gaz naturel.
- Les mesures de l'impact des bâtiments écologiques ont été calculées au moyen des données fournies par les emprunteurs en 2022 sur la consommation d'énergie totale prévue des projets de bâtiments écologiques, ou au moyen d'un équivalent lorsque les données correspondantes n'étaient pas disponibles. L'énergie économisée annuellement a été estimée en comparant l'énergie moyenne attendue à celle d'un bâtiment de référence. Dans le système d'évaluation LEED<sup>MD</sup>, un bâtiment de référence doit être utilisé pour évaluer l'efficacité énergétique attendue d'un bâtiment candidat à la certification LEED<sup>MD</sup>. Un bâtiment de référence LEED<sup>MD</sup> est conçu pour maintenir constants les facteurs de localisation, de géométrie et d'occupation, mais l'enveloppe, le système CVC et l'éclairage sont minimalement conformes en comparaison d'un bâtiment conçu pour obtenir la certification LEED. Pour mieux contextualiser, l'énergie annuelle économisée est également présentée en comparaison avec l'énergie consommée par un ménage canadien moyen, selon les chiffres publiés par Statistique Canada pour l'année 2019.
- Pour calculer l'impact du produit des obligations durables et des billets structurés qui a été affecté à des bâtiments écologiques, la part du prêt de la Banque Scotia pour chaque projet a été appliquée, ainsi que la portion de la part du prêt à laquelle le produit.
- Les renseignements sur le projet (p. ex., la capacité installée) sont basés sur des informations publiques communiquées par l'emprunteur. Pour les centrales éoliennes et solaires, les facteurs de capacité éolienne et solaire moyens de l'État ont été utilisés et appliqués à la capacité installée prévue. Pour préciser le contexte, la production énergétique a été comparée à la consommation moyenne d'un ménage aux États-Unis en 2015, selon la U.S. Energy Information Administration (EIA).
- Les émissions évitées ont été calculées en appliquant des facteurs hors charge de base au réseau électrique dans lequel le projet d'énergie solaire est situé. L'utilisation de facteurs hors charge de base procure une meilleure estimation des réductions d'émissions liées à la diminution de la consommation d'électricité, soulignant le fait que lorsque la charge diminue, la sortie d'alimentation de pointe ou hors charge de base est réduite la première.
- L'impact de cette catégorie a été réparti selon la part du prêt de la Banque Scotia dans le projet, ainsi que selon la portion de la part du prêt à laquelle le produit a été affecté.
- Les mesures d'impact sont tirées de sources publiques et/ou d'informations déclarées par l'emprunteur. L'impact de ces catégories n'a pas été réparti selon la part du prêt de la Banque Scotia. Une partie de la part du prêt à laquelle le produit a été affecté a été appliquée dans la section Affectation du produit et impact.


<sup>9</sup> La base de données eGRID (Emissions & Generation Resource Integrated Database) est une source complète de données de la division Clean Air Markets de l'EPA sur les caractéristiques environnementales de presque toute l'énergie électrique produite aux États-Unis.

# Assurance

## RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT KPMG



À la direction de la Banque de Nouvelle-Écosse

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de certains indicateurs de la Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») marqués du symbole  dans le rapport sur les obligations durables 2023 ci-joint (le « Rapport ») et décrits ci-dessous (« Information sur l'objet considéré »), au 31 mars 2023.

Information sur l'objet considéré	Émissions	Critères applicables	Numéro de page
<b>Affectation du produit des émissions, y compris le solde du produit non affecté</b>	Obligations durables de la Banque Scotia (échéance le 31 juillet 2024) Billets à taux progressif liés au marché et au STOXX® Global Select Dividend 100 Index (échéance le 30 décembre 2024) Leveraged Index Return Notes <sup>MD</sup> liés à un panier d'indices boursiers internationaux (échéance le 27 décembre 2024)	Cadre de référence des obligations durables de la Banque Scotia (2021) <sup>1</sup>	page 6
<b>Montant global des fonds affectés à chacune des catégories d'actifs admissibles en pourcentage du produit total</b>	Billets à rendement et effet de levier plafonnés liés à l'indice S&P 500 (échéance le 26 janvier 2024) Billets à rendement absolu plafonnés liés à l'indice S&P 500 <sup>MD</sup> (échéance le 14 mars 2024)		

Outre ce qui est décrit dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures d'assurance à l'égard des informations restantes incluses dans le rapport et, par conséquent, nous n'exprimons pas une conclusion sur ces informations.

### Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation et de la présentation de l'Information sur l'objet considéré conformément au cadre de référence des obligations durables de la Banque Scotia (2021) (les « critères applicables »).

Il n'existe aucune exigence obligatoire relativement à la préparation et à la présentation de l'Information sur l'objet considéré. De ce fait, la Banque Scotia a appliqué les critères applicables. La direction est responsable de l'établissement de ces critères. Il incombe à la direction de déterminer le caractère approprié de l'application des critères applicables.

Il incombe aussi à la direction de déterminer les objectifs de la Banque Scotia en ce qui concerne la performance en matière de durabilité et l'information relative à celle-ci, y compris

l'identification des parties prenantes et des questions significatives. La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation et la présentation d'une Information sur l'objet considéré exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilités du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'Information sur l'objet considéré, sur la base des procédures exécutées et des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'expression d'assurance limitée en conformité avec la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000, Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques. Cette norme requiert que nous planifions et réalisons notre mission de façon à obtenir une assurance limitée quant à la question de savoir si, sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments probants obtenus, nous avons relevé quoi que ce soit qui nous porte à croire que l'Information sur l'objet considéré comporte des anomalies significatives.

<sup>1</sup> **Cadre de référence des obligations durables de la Banque Scotia**

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, il n'est pas garanti qu'une mission d'assurance limitée réalisée conformément à cette norme permettra toujours de détecter un élément qui porte le professionnel en exercice à croire que l'Information sur l'objet considéré comporte des anomalies significatives.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures mises en œuvre relèvent de notre jugement professionnel, et notamment de notre évaluation des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et impliquent l'obtention d'éléments probants concernant l'Information sur l'objet considéré.

Nous avons notamment reçu pour mission d'évaluer le caractère approprié de l'Information sur l'objet considéré, le caractère valable des critères utilisés par la Banque Scotia pour préparer l'Information sur l'objet considéré dans les circonstances de la mission et pour apprécier le caractère approprié des méthodes, politiques et procédures utilisées dans la préparation de l'Information sur l'objet considéré.

Notre mission comprenait également des demandes d'informations, principalement aux personnes chargées de la préparation des données de performance relatives à l'Information sur l'objet considéré, et l'application de procédures analytiques et d'autres procédures de collecte d'éléments probants, le cas échéant.

La mission a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire composée de professionnels possédant les compétences et l'expérience nécessaires en matière d'assurance et dans le domaine concerné, y compris les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

### Indépendance et contrôle de la qualité du professionnel en exercice

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de contrôle qualité 1, Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes, qui exige du cabinet qu'il conçoive, mette en œuvre et applique un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

### Limites inhérentes importantes

Les informations non financières historiques, telles que celles contenues dans le rapport, sont assujetties à davantage de limites inhérentes que les informations financières historiques, étant donné les caractéristiques qualitatives de l'objet considéré et les méthodes utilisées pour déterminer ces informations. Comme il n'existe pas d'ensemble substantiel de pratiques établies sur lequel s'appuyer, différentes techniques d'évaluation sont acceptables et peuvent être retenues, ce qui peut donner lieu à des écarts significatifs entre les mesures et avoir une incidence sur la comparabilité. La nature de ces informations et les méthodes utilisées pour les déterminer, telles qu'elles sont décrites dans les critères applicables, peuvent changer au fil du temps, et il est important de lire la méthodologie de présentation d'informations de la Banque Scotia, disponible en ligne ici.<sup>1</sup>

### Conclusion

Notre conclusion a été formée sur la base des éléments décrits dans le présent rapport et y est assujettie. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Sur la base des procédures mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'Information sur l'objet considéré de la Banque Scotia, au 31 mars 2023, n'est pas préparée et présentée, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

### But précis de l'Information sur l'objet considéré et critères applicables

L'Information sur l'objet considéré a été préparée en conformité avec les critères applicables et, en conséquence, il est possible qu'elle ne puisse se prêter à un usage autre.

### Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

3 août 2023

# Avis de non-responsabilité

Le présent rapport sur les obligations durables est fourni à titre d'information uniquement et peut être modifié sans préavis. La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque ») réfute toute responsabilité ou obligation de mettre à jour ou de réviser quelque énoncé que ce soit dans le présent document, même s'il est affecté par l'obtention de nouvelles informations, par des événements futurs ou autrement. Aucune déclaration ni garantie, expresse ou implicite, ne sera donnée quant à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de toute information contenue aux présentes. La Banque n'engage ni n'engagera en aucun cas sa responsabilité relativement à une perte ou un dommage découlant de quelque manière que ce soit de l'utilisation du contenu de ce document ou de toute mesure prise en se fondant sur celui-ci.

Rien dans le présent document ne constitue ou ne s'inscrit dans une offre, ou une sollicitation d'offre visant la vente, l'achat ou la souscription de titres ou d'autres instruments de la Banque ou d'un membre de son groupe, ou une invitation, une recommandation ou un incitatif à s'engager dans une activité d'investissement, et aucune partie du présent document ne doit servir de base ou être invoquée dans le cadre d'un contrat, d'un engagement ou d'une décision d'investissement, quels qu'ils soient. Les offres de vente, les ventes, la sollicitation d'offres ou les achats de titres émis par la Banque ou un membre de son groupe ne peuvent être effectués ou conclus que dans le cadre des documents de placement appropriés, préparés et distribués en conformité avec la législation, la réglementation, les règles et les pratiques commerciales du territoire dans lequel ces offres, sollicitations ou ventes peuvent avoir lieu. Il serait avisé de demander conseil à un professionnel avant d'investir dans des titres.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué ni utilisé, par quiconque ou par quelque entité, dans quelque territoire où sa distribution et/ou son utilisation contreviennent à la législation ou à la réglementation. Ce rapport sur les obligations durables peut contenir des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, et de tels énoncés sont formulés aux termes des règles d'exonération de la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 et de toute loi pertinente sur les valeurs mobilières en vigueur au Canada.

Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, les énoncés formulés dans le présent document, dans le rapport de gestion de la Banque figurant dans son rapport annuel 2022 à la rubrique « Perspectives », ainsi que dans tout autre énoncé concernant les objectifs de la Banque, les stratégies qu'elle emploie pour les atteindre, le contexte réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités, ses résultats financiers prévisionnels et les perspectives à l'égard des activités de la Banque et de l'économie du Canada, des États-Unis et du monde entier. Plus particulièrement, ce document comprend des énoncés prospectifs sur nos enjeux ESG, notre vision, nos objectifs stratégiques et nos cibles. On reconnaît habituellement les énoncés prospectifs à l'emploi de termes ou d'expressions comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « envisager », « avoir l'intention de », « estimer », « projeter », « planifier », « cibler », « viser », « s'engager à », « aspirer à » et autres expressions similaires ainsi que par la conjugaison des verbes au futur et au conditionnel comme « devrait » et « pourrait » et les formes positive et négative de ceux-ci.

Du fait de leur nature, les énoncés prospectifs exigent que nous posions des hypothèses et sont assujettis à des incertitudes et à des risques inhérents qui donnent lieu à la possibilité que les prédictions, les prévisions, les projections, les attentes ou les conclusions se révèlent inexactes, que les hypothèses de la Banque puissent être incorrectes et que nos objectifs de performance financière, notre vision et nos objectifs stratégiques et nos cibles ne puissent être atteints. Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés étant donné que les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes, des cibles, des estimations et des intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs en raison de divers facteurs de risque, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Banque et dont l'incidence peut être difficile à prévoir, y compris la difficulté d'identifier les actifs répondant aux critères d'admissibilité, et le risque que les projets admissibles ne soient pas achevés dans un délai déterminé ou qu'ils ne soient pas menés à terme, ou qu'ils ne produisent pas les résultats escomptés à l'origine ou prévus par la Banque. Le développement et l'évolution continus du cadre juridique et réglementaire lié aux enjeux ESG, et plus particulièrement aux questions liées aux GES et aux changements climatiques, pourraient entraîner des mises à jour ou des révisions des présents énoncés à l'avenir. D'autres facteurs qui pourraient occasionner des modifications des énoncés ou affecter les résultats comprennent les changements apportés aux méthodologies, aux scénarios ou aux cadres, la disponibilité et la qualité des données, la conformité par des tiers à nos politiques et procédures, notre capacité à mettre en œuvre des initiatives selon l'échéancier prévu, les hypothèses concernant l'utilisation de crédits d'énergie renouvelable et de carbone ou d'autres mécanismes de transition et les faits nouveaux en matière de technologie, d'économie, de science, de droit ou de politique.

Ces facteurs, et d'autres encore, peuvent faire en sorte que la performance réelle de la Banque soit, dans une mesure importante, différente de celle envisagée par les énoncés prospectifs. La Banque tient à préciser que la liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque et autres facteurs potentiels pouvant avoir une incidence négative sur ses résultats. Pour plus de renseignements, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Gestion du risque » du rapport annuel 2022 de la Banque, compte tenu des ajouts figurant dans les rapports trimestriels. Le lecteur est prié de tenir compte des facteurs susmentionnés à la lecture de ces rubriques. Lorsqu'ils se fient à des énoncés prospectifs pour prendre des décisions à l'égard de la Banque et de ses titres, les investisseurs et les autres personnes doivent se pencher diligemment sur ces facteurs. Sauf si la loi l'exige, la Banque ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs du présent document, ainsi que les autres incertitudes et éventualités.

Le lecteur trouvera d'autres renseignements sur la Banque, y compris sa notice annuelle et son rapport annuel 2022, sur le site Web de SEDAR, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com) ainsi que dans la section EDGAR du site Web de la SEC, au <http://www.sec.gov>.

## SIÈGE SOCIAL

La Banque de Nouvelle-Écosse  
1709, rue Hollis  
Halifax (Nouvelle-Écosse)  
Canada B3J 1W1

## DIRECTION GÉNÉRALE

40, rue Temperance  
Toronto (Ontario)  
Canada M5H 0B4

## POUR NOUS JOINDRE

Téléphone : (416) 775-0798  
Courriel : [investor.relations@scotiabank.com](mailto:investor.relations@scotiabank.com)

# Banque Scotia<sup>MD</sup>